

Club des Beaux Sentiers



FORMULAIRE D'ADHÉSION 2018 (1^{er} janvier au 31 décembre)

Je désire adhérer au Club des Beaux Sentiers à titre de (A ou B) :

A. MEMBRE INDIVIDUEL 235 \$ **MEMBRE INDIVIDUEL EXTÉRIEUR** 145 \$

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

ADRESSE: _____ APP.: _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉL. Rés. : (____) _____ TÉL. Cell. : (____) _____

COURRIEL : _____

B*. MEMBRE FAMILIAL UN CHEVAL 300 \$ **MEMBRE FAMILIAL 2 CHEVAUX** 470 \$
MEMBRE FAMILIAL EXTÉRIEUR UN CHEVAL 200 \$ **MEMBRE FAMILIAL EXTÉRIEUR 2 CHEVAUX** 290 \$

* L'adhésion familiale s'applique à une famille composée de 3 personnes et plus, résidant à la même adresse (maximum 2 adultes)

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

ADRESSE: _____ APP.: _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉL.: (____) _____ COURRIEL : _____

1 ENFANT 2 ENFANTS 3 ENFANTS

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Jr Ms An

Êtes-vous Propriétaire ou Utilisateur d'un cheval? Nom de l'écurie : _____

Je détiens une assurance-responsabilité en tant que propriétaire ou utilisateur d'un cheval

membre d'un CLUB affilié à Cheval Québec, nom club: _____

membre Cheval Québec: _____ Exp.: _____

Autre assurance police #: _____ Compagnie: _____

Je ne détiens aucune assurance-responsabilité en tant que propriétaire ou utilisateur d'un cheval

En tant que membre du Club des Beaux Sentiers affilié à Cheval Québec, j'ai été informé que je dois détenir une assurance-responsabilité et que je peux obtenir cette assurance via le club au coût de 15\$ (membre individuel) et 35\$ (membre familial) et ainsi être couvert par l'assurance-responsabilité de Cheval Québec (inclus dans le prix de la carte de membre)

Je demande l'assurance responsabilité civile de Cheval Québec

Je m'engage à respecter le code d'éthique et le règlement de sécurité de l'organisme Cheval Québec. Je peux consulter ces documents sur le site www.cheval.quebec.

Nom du membre (en lettres moulées)

Signature du membre

Date

Faites votre chèque au nom du Club des Beaux Sentiers : 206 rang Gaspé, St-Apollinaire, Qc, G0S 2E0
Responsable des cartes de membres : Jocelyn Paris 418-931-1704

Les assurances des membres

Il est important que tous soient informés que tout propriétaire ou utilisateur d'un cheval est régi par l'article 1466 du Code civil qui se lit comme suit:

" Le propriétaire d'un animal est tenu de réparer le préjudice que l'animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde ou sous celle d'un tiers, soit qu'il fût égaré ou échappé. La personne qui se sert de l'animal en est aussi, pendant ce temps, responsable avec le propriétaire. "

Compte tenu des obligations légales qui incombent aux propriétaires ou utilisateurs de chevaux, posséder une assurance-responsabilité est impératif et c'est la raison pour laquelle le Club fait la promotion de la détention d'une telle police par tous ses membres, participants et invités.

Nous considérons que la première obligation d'un propriétaire ou utilisateur d'un cheval est de posséder une assurance. Cela peut se faire notamment dans le cadre d'une assurance-habitation ou d'une assurance comme locataire. Cela peut aussi se faire par le biais du club moyennant une cotisation de 10 \$ ou 20 \$ ou en devenant un membre en règle de Cheval Québec (voir www.cheval.quebec), ce qui donne aussi d'autres avantages.

L'assurance-responsabilité de Cheval Québec vous protège lors d'activités équestres non commerciales *

Exclusions : course de chevaux avec pari-mutuel, rodéo (monte de taureaux sauvages, monte de chevaux sauvages, terrassement du boeuf, etc.) et toutes activités commerciales*.

***Définition d'une activité commerciale :**

- Toute activité pour laquelle une personne reçoit une rémunération, qu'elle soit sous forme de salaire ou de pourboire;
- Toute activité grand public lors de laquelle des propriétaires de chevaux offrent leurs services bénévolement à des groupes d'individus (ex. : cabane à sucre, fêtes foraines, CPE, activités municipales, etc.);
- La demi-pension. Tout propriétaire désirant offrir un cheval en demi-pension doit détenir une couverture d'assurance responsabilité auprès de son assureur habitation ou peut se procurer une assurance spécifique à la pension à taux préférentiel auprès du courtier BFL Canada

Pour toute question concernant l'assurance :

Denis Roy - **C. D'A. Ass. - R.I.B. (Ont)**

Courtier d'assurance de dommages

Directeur Clientèle

Division Sports

BFL CANADA risques et assurances inc.

2001, Mc Gill College, bureau 2200, Montréal Qc H3A 1G1

Courriel: droy@bflcanada.ca

Tél: 514 313-0741 / 1 800-465-2842 Téléc: 514 843-3842